

PROJET DE TERRITOIRE 2018-2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET ALLIER





AVANT-PROPOS

Un *Projet de Territoire* est un document stratégique de planification par le biais duquel une collectivité oriente ses politiques en matière de développement et d'aménagement et d'urbanisme, de logement, d'environnement, etc. Il s'agit en quelque sorte d'une feuille de route, partagée par ses communes, où sont inscrites les principales actions qui vont permettre d'assurer le développement homogène d'un territoire donné, en l'occurrence le nôtre : la **Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA)**.

« Le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale n'a pas eu d'effet sur le périmètre de la CCLA, mais celle-ci se devait de progresser dans sa volonté de mettre en œuvre des axes structurants et cohérents pour le développement de son territoire. L'arrivée d'une nouvelle collaboratrice chargée du développement territorial nous permet de concrétiser ces actions et de les rendre pérennes grâce au présent Projet de Territoire. »

André GARCIA

Président de la Communauté
de Communes Loire et Allier

Le dossier présenté constitue donc la feuille de route de la Communauté de Communes citée, pour la période 2018-2020. Ce document, novateur, reflète la volonté des élus d'avoir une vision partagée de l'avenir de l'intercommunalité. Cependant, rien de ce qui est écrit au sein de ce document n'est définitivement arrêté ; la démarche de projet de territoire se veut évolutive...



SOMMAIRE

Avant-propos	1
Glossaire	3
La CCLA en bref	4
CONTEXTE	5
Portrait de territoire.....	5
1. Généralités.....	6
A. Les communes de la CCLA.....	6
B. Les compétences de la CCLA.....	6
2. Les spécificités de la CCLA.....	7
A. Un territoire à dominante rurale, un territoire au patrimoine riche.....	7
B. Une population jeune et dynamique.....	8
C. Economie.....	8
D. Le tourisme, un atout à travailler à l'échelle intercommunale.....	9
La CCLA de demain.....	10
1. Un contexte nécessitant une nouvelle définition stratégique.....	10
2. Valoriser notre territoire et structurer son positionnement.....	10
3. Méthodologie.....	11
Un Projet de Territoire ?	13
Un Projet de Territoire pour...	14
Un Projet de Territoire, 5 enjeux...	16
...3 orientations stratégiques...	17
- Construction identitaire de l'intercommunalité.....	19
- Développer et promouvoir l'attractivité économique	22
- Valoriser un art de vivre et renforcer l'offre touristique.....	26
Les projets retenus	30
- Projets de niveau 1	31
- Projets de niveau 2	39
- Projets intercommunaux annexes.....	47
Synthèse projets	50



GLOSSAIRE

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique

ADT : Agence de Développement Touristique

CCLA : Communauté de Communes Loire et Allier

CCNB : Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais

CCP : Contrat Cadre de Partenariat

CD58 : Conseil Départemental de la Nièvre

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

ENS : Espace Naturel Sensible

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations

NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

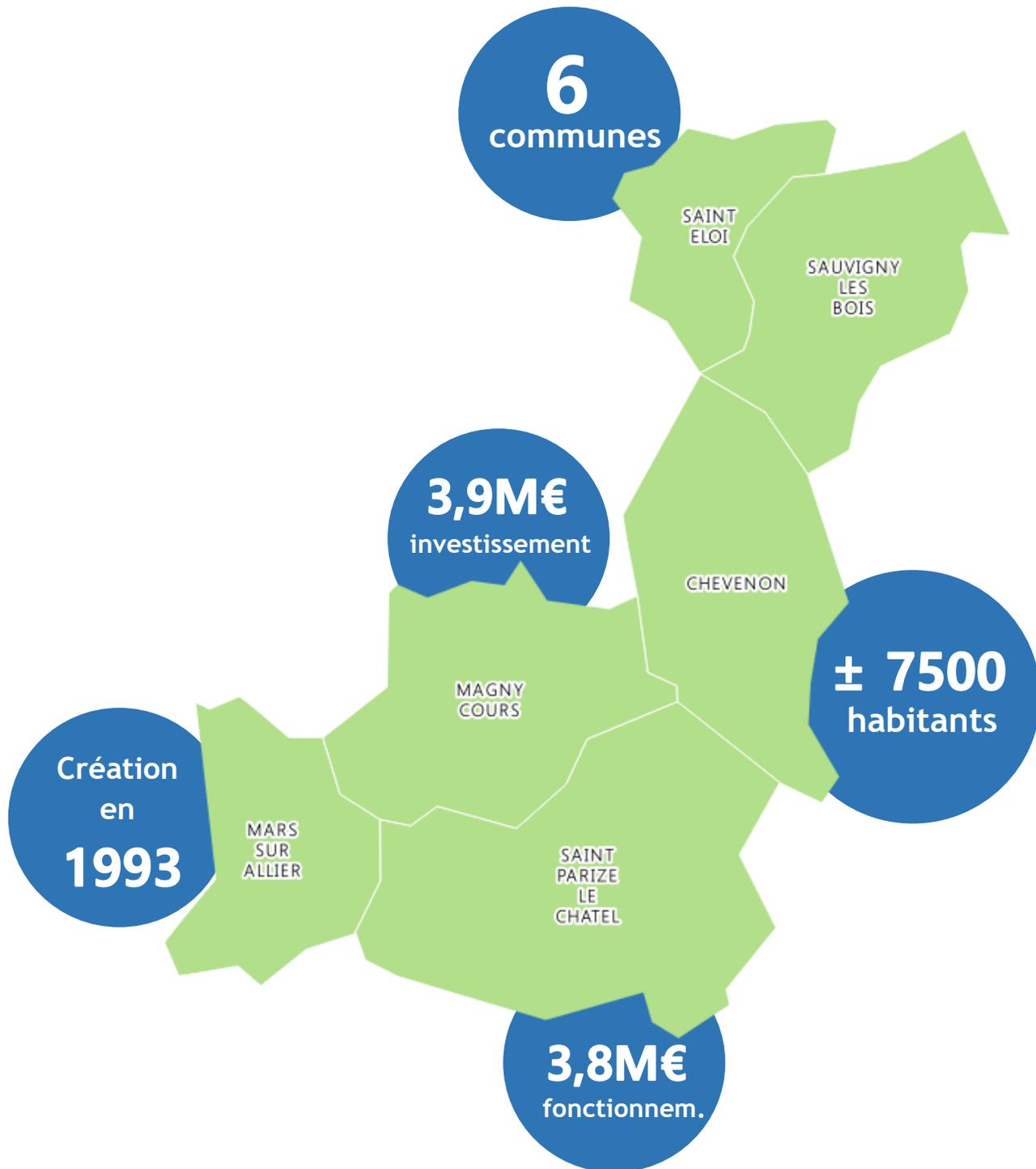
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

SRDEIT : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



LA CCLA EN BREF





CONTEXTE

I. PORTRAIT DE TERRITOIRE (non-exhaustif)



Située en Bourgogne-Franche-Comté, dans le département de la Nièvre, la Communauté de Communes Loire et Allier a été créée en 1993. Composée des six communes que sont Chevenon, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Eloi, Saint-Parize-le-Châtel et Sauvigny-les-Bois, cette intercommunalité est actuellement habitée par environ 7 500 individus.

La CCLA est rattachée au SCOT du Grand Nevers et fait partie du PETR Val-de-Loire-Nivernais. Elle fait également partie des trois cantons que sont Imphy, Nevers Est et Saint-Pierre-le-Moûtier.

Ce territoire, traversé par les fleuves de la Loire et de l'Allier, se trouve à environ 2h30 de Paris et 1h30 de Clermont-Ferrand. Ce positionnement plutôt stratégique est d'autant plus renforcé par la proximité directe de la collectivité avec l'A77 et la RN7.

La CCLA est aujourd'hui reconnue comme une véritable vitrine du sport automobile, grâce au *Circuit de Nevers-Magny-Cours* et son *Technopôle* auxquels elle est d'ailleurs souvent assimilée. Mais la dynamique de la CCLA ne se limite pas à cela. En son sein nous pouvons par exemple retrouver un site référencé pour l'organisation de manifestations à dimension européenne et internationale (*l'Agropôle du Marault*), le site touristique intercommunal du *Zébulleparc*, la *Maison de la Nature et de la Faune Sauvage*, une Zone d'Activités, une Zone Industrielle, *l'Arche de la Biodiversité*, les *Z'accrochés*, etc.

Le Projet de Territoire apparaît dans ce contexte comme une véritable opportunité pour la collectivité puisqu'il permet de croiser les attentes et besoins de chacune des communes membres et de construire une ambition intercommunale nouvelle. Les prochaines pages et éléments sont le témoin de cette démarche.



1. GENERALITES

A. Les communes de la CCLA

Maire : Jérôme MALUS
Habitants : 2 243
Superficie : 16,45 km²
Canton : Nevers Est
Éléments identitaires : Zone Industrielle, arche de la biodiversité



Maire : Alain LECOUR
Habitants : 1 497
Superficie : 29,64 km²
Canton : Imphy
Éléments identitaires : Eglise Saint-Etienne, Maison de la Chasse et de la Faune Sauvage



Maire : Jean-Louis-GUTIERREZ
Habitants : 1 414
Superficie : 31,87 km²
Canton : Nevers Est
Éléments identitaires : Circuit de Nevers-Magny-Cours, Technopôle de Magny-Cours, Agropôle du Marault



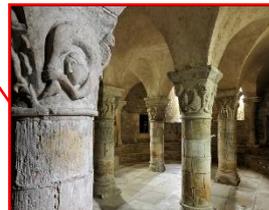
Maire : Dany DELMAS
Habitants : 634
Superficie : 32,94 km²
Canton : Saint-Pierre-le-Moûtier
Éléments identitaires : Zébulleparc, canal latéral à la Loire, section de véloroute



Maire : Jean DELEUME
Habitants : 311
Superficie : 20,93 km²
Canton : Saint-Pierre-le-Moûtier
Éléments identitaires : Eglise romane Saint-Julien, sentier des cigognes (ENS)



Maire : André GARCIA
Habitants : 1 330
Superficie : 49,11 km²
Canton : Saint-Pierre-le-Moûtier
Éléments identitaires : Crypte romane, château d'eau des américains, étape Saint-Jacques de Compostelle



B. Les compétences de la CCLA

La Communauté de Communes Loire et Allier, comme tout autre Etablissement Public de Coopération Intercommunale, a pour objet d'associer les communes qui la composent afin de conduire ensemble des opérations de développement et d'aménagement de leur territoire. Ses six communes ont choisi de coopérer afin d'exercer des compétences d'une manière plus solidaire, plus efficace et plus économique. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la CCLA exerce les compétences suivantes :

- **Aménagement de l'espace** – *obligatoire* ;
- **Actions de développement économique** – *obligatoire* ;
- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** – *obligatoire* ;
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés** – *obligatoire* ;
- **Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire** – *optionnelle* ;
- **Politique du logement social** – *optionnelle* ;
- **Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire** – *optionnelle* ;
- **Politique du logement et du cadre de vie** – *optionnelle* ;
- **Assistance juridique et conseils aux communes membres** – *facultative* ;
- **Actions dans les domaines culturel, sportif et du loisir** – *facultative* ;



- Créer, aménager, entretenir et valoriser un maillage de chemins de randonnée et de loisirs –*facultative* ;
- Réseaux et services de communication électroniques –*facultative* ;

2. LES SPECIFICITES DE LA CCLA

Le diagnostic de territoire réalisé par l'agent de développement territorial de la Communauté de Communes a permis de mettre en avant les grands traits caractéristiques de ce territoire dont nous allons traiter au sein des paragraphes suivants.

A. Un territoire à dominante rurale, un territoire au patrimoine riche

Bien que frontalier avec l'Agglomération de Nevers, qui constitue la principale influence urbaine de proximité avec sa zone d'emplois, l'EPCI Loire et Allier est fortement marqué par son caractère rural.

Façonnée par l'activité agricole depuis toujours, la CCLA fait effectivement partie du département bourguignon où la part de l'emploi agricole est la plus importante : près de 6% (4 569 emplois) contre moins de 5% dans l'ensemble de la Région. Majoritairement tourné vers la polyculture-élevage, ce système est, derrière le secteur du commerce, transports et services divers, le plus représenté sur le territoire local, occupant 29% des entreprises et établissements (*sources INSEE 2015*). Celui-ci a un rôle prédominant sur le territoire puisqu'il intervient dans le domaine de l'aménagement en façonnant des paysages, mais aussi dans le domaine de l'économie de par son activité de production.

D'un point de vue environnemental, le territoire étudié constitue, notamment via son tissu de mares, un véritable corridor écologique entre les fleuves de la Loire et de l'Allier, ainsi qu'avec les espaces naturels de la Région Centre-Val de Loire. L'eau est un élément fortement prégnant dans le paysage de la CCLA.

L'influence de Nevers, le *Circuit de Nevers-Magny-Cours* et les axes routiers comme l'A77 viennent toutefois apporter une connotation périurbaine à ces panoramas.

Les Espaces Naturels Sensibles (*la Mare aux demoiselles* à Magny-Cours et le *Sentier des Cigognes* à Mars-sur-Allier), sites Natura 2000 et ZNIEFF s'inscrivent dans le patrimoine naturel de l'EPCI Loire et Allier.

Mais le patrimoine de ce dernier ne se limite pas à cela. Effectivement, nous pouvons retrouver sur le territoire plusieurs églises et châteaux à forte valeur patrimoniale, des vestiges de la Grande Guerre, un petit patrimoine local riche, etc. Ces éléments pourtant identitaires ne sont cependant pas toujours valorisés comme ils devraient l'être faute de moyens.



B. Une population jeune et dynamique

Âge	CCLA 2014 (en %)	Nièvre 2014 (en %)
0 à 14 ans	17,6	14,9
15 à 29 ans	13,7	13,7
30 à 44 ans	17,7	15,8
45 à 59 ans	23,3	23,1
60 à 74 ans	18,7	20,5
75 ans ou +	8,9	14,0

Fig. 1 : Structure de la population
(Portrait de la CCLA-CD58)

La population de l'intercommunalité s'est inscrite dans une dynamique à tendance positive ces dernières décennies, se démarquant ainsi de certains territoires voisins ; effectivement, la population y est plus jeune que la moyenne nivernaise (50% de la population de la CCLA est âgée de moins de 44 ans, tandis qu'au niveau départemental ce taux s'élève à environ 44%).

Les personnes habitant le périmètre de la CCLA sont majoritairement des couples avec enfants. Le nombre de personnes vivant seules est beaucoup moins élevé que celui de la Nièvre.

La population de cet EPCI est relativement bien formée : la part de la population non scolarisée n'ayant aucun diplôme ou un diplôme peu élevé est de 10 points inférieure à la moyenne nivernaise. Par ailleurs, le territoire connaît davantage de diplômés ayant un baccalauréat (ou brevet professionnel) ou un diplôme de l'enseignement supérieur que le reste de la Nièvre. Le niveau de pauvreté de ces ménages est plus faible que la moyenne nivernaise (revenus d'activité de 13 points supérieurs à la moyenne départementale).

Diplôme	CCLA (en %)	Nièvre (en %)
Aucun diplôme ou un BEPC, brevet des collèges ou DNB	27,90	38,10
CAP ou BEP	31,27	29,40
Baccalauréat ou brevet pro.	19,26	15,50
Diplôme de l'enseignement supérieur	21,57	17,00

Fig. 2 : Diplôme le plus élevé de la popu. non scolarisée
(Portrait de la CCLA-CD58)

C. Economie

La Communauté de Communes Loire et Allier est à ce jour marquée par la présence de quatre grands sites à forte valeur économique :

- **Le Technopôle de Nevers-Magny-Cours** : situé à proximité directe du célèbre circuit de F1 du même nom, ce site est doté d'infrastructures d'hôtellerie-restauration, d'un centre d'affaires et d'un centre de recherche de transfert de technologies en automobile et en transports. On y retrouve majoritairement des entreprises spécialisées dans l'automobile (et la compétition) et plus globalement des industries de pointe ;
- **La Zone Industrielle de Saint-Eloi** : localisée au nord de la CCLA, à la frontière de l'Agglomération de Nevers, et desservie par l'A77, cette zone accueille divers secteurs d'activités : les transports, le bâtiment, des coopératives agricoles, etc. On y dénombre une vingtaine d'entreprises ;
- **L'Agropôle du Marault** : cet équipement départemental est le pôle de tous les éleveurs de la filière charolaise, mais c'est également devenu le site de référence pour organiser des manifestations de dimension européenne et internationale ;
- **La Zone d'Activités intercommunale** : située à proximité du *Circuit de Nevers-Magny-Cours*, sur la commune de Saint-Parize-le-Châtel, cette zone d'environ 17 000m² est occupée par 3 entreprises. Aujourd'hui seule une parcelle est encore disponible.



Secteurs	Nombre	%
Agriculture	100	17,10
Industrie	57	9,7
Construction	47	8,0
Commerces, transports, services divers	315	58,8
Admi. Publique, enseignement, santé, action sociale	66	11,3

Fig. 3 : Entreprises de la CCLA par secteurs
(Portrait de la CCLA-CD58)

L'économie de ce territoire se caractérise par une prédominance du secteur du commerce, des transports et des services divers, qui arrive au premier rang (53,80%) des établissements répertoriés.

Sur les 585 entreprises recensées sur le territoire en 2015, près de 70% n'ont aucun salarié. Par ailleurs, seuls 9% de l'ensemble des entreprises ont plus de 10 salariés.

D. Le tourisme, un atout à travailler à l'échelle intercommunale

La CCLA dépend de l'Office de Tourisme de Saint-Pierre-Magny-Cours, auquel est également rattachée la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais.

La collectivité est principalement caractérisée par un tourisme tourné vers le sport automobile. Le *Circuit de Nevers-Magny-Cours* est d'ailleurs le site le plus visité de la Nièvre (estimation de fréquentation 2017), avec près de 312 000 visiteurs. D'autres sites comme le parcours des *Z'accrochés* à Sauvigny-les-Bois ou le *Zébulleparc* à Chevenon connaissent eux aussi une fréquentation conséquente.

Le *Zébulleparc*, projet porté au niveau intercommunal, est un parc de loisirs qui s'est fondé autour du potentiel des plans d'eau de la commune de Chevenon. Constitué de jeux secs et jeux d'eau insolites, d'un espace de baignade surveillée, d'un restaurant, d'un parcours de pêche... cet espace a pour intention d'accroître l'attractivité du territoire. Les membres du Conseil Communautaire de la CCLA ont pour ce faire réfléchi à un projet en trois phases :



- **1^{ère} phase** : création d'une aire de jeux, d'un restaurant, aménagement des espaces de baignade, mise en place de deux labels « accueil vélo » et « parcours famille » – *Réalisée en 2017*
- **2^{ème} phase** : création d'une passerelle piétonne, sur la commune de Chevenon permettant de faciliter et sécuriser le passage des promeneurs sur l'Euro-Vélo6 reliant Decize à Nevers. Ceci permettra également de donner un accès direct au site du *Zébulleparc* – *En cours de réalisation*
- **3^{ème} phase** : mise en place d'un hébergement touristique via l'achat et la réhabilitation du camping municipal de Chevenon – *A réaliser*

Mais le potentiel touristique de cet EPCI ne se limite pas aux seuls sites répertoriés. En effet la CCLA regorge d'un patrimoine naturel, culturel et religieux et d'un petit patrimoine local trop peu connu du grand public. Celui-ci constitue pourtant une réelle opportunité de développement et d'attractivité pour le territoire en question, sur lequel il pourrait être judicieux de mener une politique intercommunale de valorisation.



II. LA CCLA DE DEMAIN

1. UN CONTEXTE NECESSITANT UNE NOUVELLE DEFINITION STRATEGIQUE

La loi NOTRe du 7 août 2015 a apporté des modifications profondes en matière d'environnement territorial dans lequel évoluaient les EPCI jusque-là. Ainsi, le périmètre des compétences des intercommunalités a largement augmenté avec notamment des compétences opérationnelles nouvelles obligatoires telles que la compétence d'accueil des gens du voyage qui échoit aux communautés de communes, la Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations (GEMAPI) et enfin l'eau et l'assainissement à l'horizon 2020.

Entre autres, la compétence relative au développement économique a largement été étendue, avec notamment la suppression de la notion d'intérêt communautaire qui a entraîné une prise en charge intégrale des zones économiques par les intercommunalités.

Enfin, les lois Grenelle et ALUR ont posé le principe d'une gestion de l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale grâce au PLU intercommunal, outil dont la CCLA ne s'est pas dotée jusque-là.

A noter également que les modifications relatives aux périmètres et aux compétences des régions, ont eu un impact sur les EPCI qui sont devenus de fait des partenaires privilégiés des nouvelles Grandes Régions, notamment dans l'élaboration d'un certain nombre de schémas stratégiques tels que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) ou le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internalisation (SRDEII).

Par ailleurs, les lois de finances qui se succèdent depuis 2014 ont conduit à une baisse des concours de l'Etat versés aux EPCI et à leurs communes membres. Ceci a été confirmé par le projet de loi de finances de 2016. Dans ce contexte-là, la Communauté de Communes Loire et Allier doit parvenir à préserver des marges de manœuvre pour ses investissements et ainsi éviter que ses dépenses ne soient réduites à assurer uniquement son fonctionnement.

2. VALORISER NOTRE TERRITOIRE ET STRUCTURER SON POSITIONNEMENT

Les débats ont clairement fait apparaître une réelle volonté des élus de préserver le dynamisme de la CCLA, capable de répondre aux divers enjeux afin de consolider son positionnement et de préserver la qualité de vie du territoire. Dans le contexte des réformes territoriales, la Communauté de Communes Loire et Allier dispose d'une opportunité de s'affirmer au niveau local et de confirmer son rôle de « partenaire privilégié » avec les territoires voisins, notamment ceux avec lesquels des collaborations sont déjà existantes



(via le tourisme par exemple) et qui pourraient partager dans un avenir plus lointain une certaine communauté de destin. Dans cette attente, l'intercommunalité souhaite renforcer son rôle et son poids en affirmant davantage son identité avec l'appui d'un Projet de Territoire cohérent.

3. METHODOLOGIE

Ce projet de territoire est le résultat d'une démarche de réflexion collective et prospective qui a duré plusieurs mois. Il s'appuie sur un diagnostic réalisé au cours du second semestre 2018 : un diagnostic territorial reposant principalement sur des analyses statistiques, enrichi, lors de réunions techniques, par une concertation avec les élus et partenaires institutionnels.

En septembre et octobre, l'agent de développement de la Communauté de Communes a visité chaque commune du territoire dans l'intention de rencontrer les élus et recenser leur vision du territoire, les projets identifiés sur leur commune, ainsi que les projets pouvant être menés à l'échelle intercommunale. Ces échanges ont permis de mieux cerner les caractéristiques du territoire, les axes à prioriser, ainsi que les points de vigilance sur lesquels se concentrer.

Les communes sont donc pleinement associées aux discussions de la contractualisation et sont actrices de la mise en œuvre du Projet de Territoire.

Compte tenu du recrutement tardif de l'agent de développement (septembre 2018), une demande de report de signature du Contrat Cadre de Partenariat a été formulée, le 12 septembre 2018, à destination de la Délégation à l'attractivité des territoires du Conseil départemental de la Nièvre.

Par ailleurs il a été convenu, sous les conseils des différents référents départementaux (COPIL du 18 février 2019), de solliciter en session du CD58 des 25 et 26 mars 2019 une dérogation autorisant la conclusion du Contrat en 2019 et non pas un vote de celui-ci à ces dates. Ce vote est en définitive prévu en session permanente du **1^{er} juillet 2019**.

En parallèle, le personnel dédié a rencontré à plusieurs reprises la coordinatrice de territoire, rattachée au Conseil départemental de la Nièvre, pour échanger sur les modalités de contractualisation, évoquer les projets recensés, etc. Ces interactions, nécessaires pour la concrétisation d'un Contrat Cadre de Partenariat abouti, ont notamment permis de penser et/ou repenser les projets soumis en fonction du règlement mis en place par le CD58.

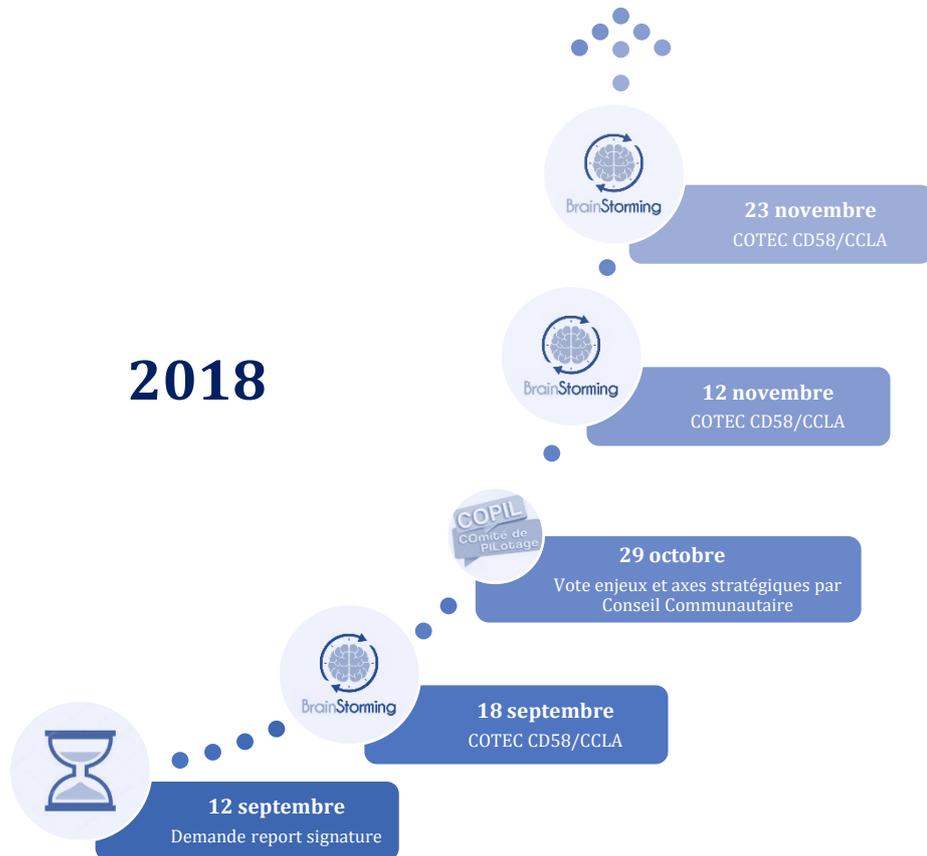
Dans le même contexte, des réunions techniques et COPIL ont été organisés en associant le Bureau Communautaire, le Directeur Général des Services et la Délégation à l'attractivité des territoires, aux nouvelles ruralités et à l'agenda 21 du Conseil départemental, afin de suivre l'état d'avancement du présent et pour revoir, si nécessaire, la liste des projets inscrits.



2019



2018

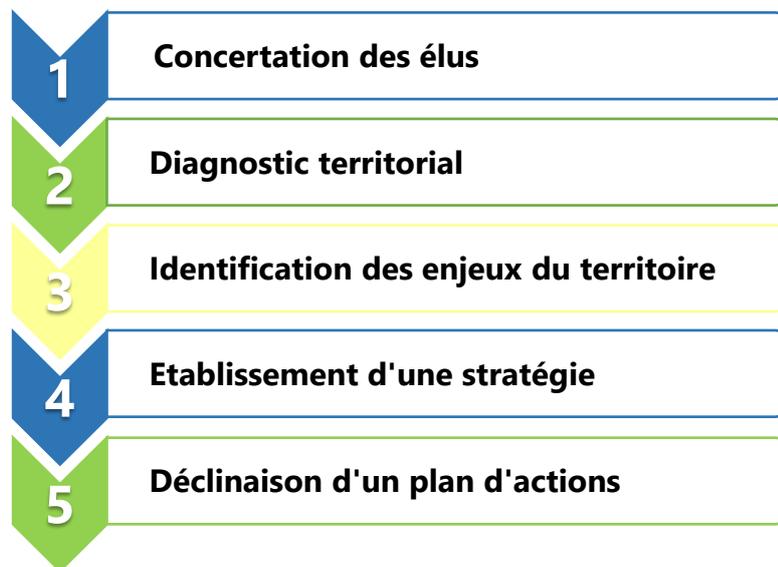


UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Un Projet de Territoire est à la fois un document et un guide de l'action publique locale d'un territoire. Il vise à conduire un diagnostic territorial en mobilisant les différents acteurs de celui-ci (économiques, associatifs, citoyens, etc.) et les partenaires institutionnels, mais aussi à déterminer une stratégie territoriale en identifiant des orientations stratégiques et en les priorisant.

La loi d'orientation et d'aménagement durable du territoire de 1999 présentée par Dominique VOYNET (anciennement ministre en charge de l'aménagement du territoire) a reconnu cette notion de projet de territoire sans pour autant en délimiter strictement les contours. Autrement dit, aucun formalisme, ni contenu minimum, est imposé. Il s'agit d'une démarche volontaire et non obligatoire mais qui, dans certains cas, est nécessaire.

Les étapes incontournables à suivre pour l'élaboration d'un Projet de Territoire sont :





UN PROJET DE TERRITOIRE POUR...

METTRE EN COHERENCE LES PROJETS

L'objectif du projet de territoire vise à amorcer une nouvelle dynamique pour le développement de la Communauté de Communes Loire et Allier. Cela s'inscrit par ailleurs dans la continuité de nombreux projets initiés par cette entité ; nous pouvons par exemple citer le projet intercommunal du *Zébulleparc* porté en 2017.

Ainsi, le présent projet de territoire doit permettre de créer des liens à différentes échelles :

- Au sein de la CCLA entre ses différentes communes ;
- A l'extérieur, en prenant en compte les projets des territoires voisins, ce qui permettra à la communauté de communes de saisir les opportunités qui s'offrent à elle.

METTRE EN ŒUVRE L'ACTION PUBLIQUE

L'harmonisation des réflexions et des politiques publiques entre les communes et la Communauté de Communes Loire et Allier, mais aussi entre la CCLA et ses partenaires extérieurs (Conseil Départemental de la Nièvre, Région Bourgogne-Franche-Comté, PETR Val-de-Loire Nivernais...) est essentielle.

Le projet de territoire doit permettre une démarche d'élaboration large.

DEVELOPPER LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Aujourd'hui, la CCLA dispose encore d'un budget lui permettant d'opérer des investissements importants et décisifs pour son avenir. Néanmoins, ces ressources vont pâtir de la baisse des dotations de l'Etat.

Les ressources financières de l'intercommunalité Loire et Allier doivent donc être utilisées de manière ciblée et responsable.



AFFIRMER LA PLACE DE LA CCLA DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL

La définition de la place de la Communauté de Communes Loire et Allier au sein du département de la Nièvre et de la nouvelle Grande Région Bourgogne-Franche-Comté constitue un enjeu capital auquel ce Projet de Territoire pourra en partie répondre. Ce positionnement, à la frontière entre deux départements, deux régions, donne à la Communauté de Communes une identité singulière qu'il s'agit de mettre en valeur.



DEFINITION D'AXES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUES

Définition d'une stratégie claire et lisible par une détermination des objectifs prioritaires pour valoriser au mieux notre territoire

ELABORATION D'UN PLAN D'ACTION PRECIS ET CHIFFRE

Une définition et une évaluation budgétaire d'actions concrètes à engager permettant de réaliser le Projet de Territoire



UN PROJET DE TERRITOIRE, 5 ENJEUX...

AFFIRMER LA PLACE DE LA CCLA

1

La Communauté de Communes Loire et Allier a été créée en 1993. Malgré les différentes actions entreprises, sur le périmètre de l'intercommunalité depuis 26 ans, les acteurs du territoire (riverains et entreprises) ne connaissent que très peu, voire pas, cette collectivité, ses rôles et ses missions.

L'enjeu premier serait de faire connaître la CCLA via une communication renforcée (création d'un site internet par exemple) et de pérenniser le lien avec les acteurs du territoire, notamment grâce au poste d'agent de développement territorial.

MAINTENIR UNE POPULATION ACTIVE ET FAVORISER L'ARRIVEE DE NOUVEAUX INDIVIDUS

2

La population de la collectivité se caractérise par un taux de chômage très faiblement élevé (quasiment moitié moins qu'au niveau départemental). Cette population est en grande partie constituée de familles, pour la plupart propriétaires de leur logement. Cependant, il est à déplorer le manque de mise à disposition de logements locatifs, mais aussi la faible présence d'omnipraticiens. On constate également ces dernières années une diminution du solde migratoire.

L'enjeu ici est de rendre ce territoire davantage attractif, notamment grâce à l'installation de nouvelles entreprises et/ou porteurs de projets ou par la création raisonnée de nouvelles zones pavillonnaires, afin de maintenir la population actuelle et attirer de nouveaux individus.

PRESERVER UN CADRE DE VIE DE QUALITE

3

Le cadre naturel et paysager de la Communauté de Communes Loire et Allier participe fortement à son attractivité. Il est central pour le bien-être de ses habitants. Toutefois, les richesses environnementales et patrimoniales ne sont pas toutes préservées et connues des locaux et du grand public.

L'enjeu serait de parvenir à concilier le développement du territoire avec le maintien et la valorisation des espaces naturels/du patrimoine.



DEVELOPPER L'OFFRE D'HERBEGEMENT TOURISTIQUE

La CCLA, forte de son panel d'activités et loisirs divers et variés (*Circuit de Nevers-Magny-Cours*, Zébulleparc, golf, karting, etc.) est une Communauté de Communes visitée par de nombreux touristes. En 2018, le *Circuit de Nevers-Magny-Cours* accueillait à lui seul près de 312 000 visiteurs, le classant ainsi premier site touristique de la Nièvre. A ce jour, hormis les hôtels présents sur ce site, l'offre d'hébergement touristique reste limitée.

L'enjeu serait là de réfléchir à augmenter la capacité en hébergements touristiques du périmètre intercommunal, tout en tenant compte de ses spécificités. De telles réalisations permettraient par conséquent de développer l'attractivité de ce territoire.

4

ACCOMPAGNER LES INFRASTRUCTURES EN PLACE POUR DEVELOPPER L'ECONOMIE

5

De nombreuses entreprises sont implantées sur le territoire de la CCLA. Ceci lui confère un réel dynamisme économique et participe pleinement à son attractivité territoriale. Cela peut notamment se traduire par la mise en place d'aides spécifiques à l'immobilier d'entreprises. Elles peuvent être accordées par la collectivité sans que celle-ci ait à solliciter la conclusion d'une convention ou un accord formel de la Région.

...3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES...

Sur la base des résultats du diagnostic de territoire sont ressortis les cinq enjeux définis précédemment. A partir de ceux-ci, les élus de la Communauté de Communes Loire et Allier ont fait le choix de s'engager autour de trois grandes orientations stratégiques, qui reflètent des valeurs partagées et structurent les neuf objectifs opérationnels du Projet de Territoire porté pour la période 2018-2020.

- 1. Construction identitaire de l'intercommunalité**
- 2. Développer et promouvoir l'attractivité économique**
- 3. Valoriser un art de vivre et renforcer l'offre touristique**



**Construction Identitaire
de l'intercommunalité**

Objectif n°1

Donner de la lisibilité à la CCLA

Objectif n°2

Renforcer le sentiment d'appartenance à la CCLA

**Développer et promouvoir
l'attractivité économique**

Objectif n°3

Favoriser la maîtrise et la connaissance du territoire

Objectif n°4

Accompagner la création, l'installation et le développement des nouveaux porteurs de projets

Objectif n°5

Soutenir et promouvoir l'activité agricole

**Valoriser un art de vivre et
renforcer l'offre touristique**

Objectif n°6

Consolider la présence des services de santé de proximité

Objectif n°8

Développer l'attractivité touristique et promouvoir le territoire

Objectif n°9

Conforter le rayonnement culturel, sportif et des loisirs

Construction identitaire de l'intercommunalité

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Echanges réguliers entre les différents membres de la CCLA, entre les différentes communes, sous forme de Bureaux Communautaires → une bonne communication interne - Globalement, une bonne représentation du territoire à l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance de la CCLA de la part des professionnels installés sur le territoire, mais aussi de la part des habitants - Aucun support de communication traitant de la CCLA - Peu de communication externe
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un agent de développement territorial, ce qui pourrait renforcer la communication autour de la CCLA - En parallèle, création d'un site internet 	
ENJEUX CONCERNES	
<p>Enjeu n°1 : Affirmer la place de la CCLA</p>	
OBJECTIFS	
<p>Objectif n°1 : Donner de la lisibilité à la CCLA</p> <p>Objectif n°2 : Renforcer le sentiment d'appartenance à la CCLA</p>	

DIAGNOSTIC

- CCLA existante depuis 1993 mais encore non connue, et donc non appropriée, de ses habitants.
- CCLA également non connue par les entreprises implantées sur le périmètre intercommunal.
- Aucun document officiel reprenant une description de la Communauté de Communes et de ses missions.
- Globalement, peu de communication sur l'intercommunalité en elle-même. Les personnes ne savent pas vers qui s'orienter.

ENJEUX

L'enjeu principal de cet objectif réside dans le fait de communiquer sur la Communauté de Communes Loire et Allier.

L'idée serait de parvenir à la faire connaître (ou reconnaître), d'une part aux habitants de celles-ci et d'autre part aux entreprises implantées sur le territoire. Il faudrait aussi prévoir des outils de communication permettant de faire découvrir la CCLA aux éventuels nouveaux porteurs de projets.

Les moyens humains et matériels mobilisés doivent permettre à chacun de découvrir l'intercommunalité et de saisir le sens de ses missions.

ACTIONS ENVISAGEES

- Développer un site internet spécifique à la Communauté de Communes, reprenant une description globale de la collectivité, ses membres, ses rôles/missions, des actualités, les documents réglementaires, des actualités, etc.
- Réaliser un « livret d'accueil », notamment pour remettre aux nouveaux arrivants sur la CCLA, et d'autant plus pour les nouvelles entreprises et nouveaux porteurs de projet. Faire connaître les coordonnées de la structure.
- Renforcer les échanges de vive voix avec les populations concernées, via le poste d'agent de développement territorial.
- En concertation avec les élus, identifier des endroits stratégiques, comme les mairies ou l'Office de Tourisme, où pourraient être diffusés les documents de communication relatifs à la Communauté de Communes.

DIAGNOSTIC

→ La Communauté de Communes Loire et Allier n'est ni connue de ses habitants, ni de ses entreprises ; ceux-ci ne peuvent donc pas œuvrer à l'échelle intercommunale/être acteurs de leur territoire.

→ Les démarches entreprises ne sont traitées qu'au niveau interne, il n'y a pas de rapprochement/demande d'accompagnement au niveau de la CCLA.

ENJEUX

Afin que la CCLA soit davantage dynamique et à l'origine de projets innovants, il faut que les différents acteurs du territoire intercommunal puissent se sentir concernés par cette collectivité.

L'objectif serait de faire prendre conscience aux populations des intérêts d'un raisonnement à l'échelle intercommunale, pour que par la suite celles-ci puissent davantage s'impliquer dans la vie de la collectivité. Cette démarche pourrait ainsi permettre aux individus de se sentir pleinement acteurs du territoire qu'ils occupent.

Les projets proposés seraient de ce fait davantage en adéquation avec les attentes de la population locale.

ACTIONS ENVISAGEES

→ Mettre en place un « conseil de développement » qui pourrait permettre d'impliquer la population et plus globalement les acteurs locaux. L'idée serait de faire réfléchir collectivement l'ensemble des participants sur des projets à innover au niveau intercommunal.

→ Organiser des évènements dont la population pourrait se saisir, des évènements qui fédèrent des liens entre les différents acteurs locaux.

Développer et promouvoir l'attractivité économique

ATOUPS

- Proximité avec de grands axes routiers comme l'A77 ou la N7
- Proximité avec l'Agglomération de Nevers
- Vitrine du sport automobile

FAIBLESSES

- Peu de demandes de porteurs de projets
- Très peu de logements locatifs

OPPORTUNITES

- Agropôle du Marault
- Technopôle de Magny-Cours
- ZI de Saint-Eloi
- ZA de Saint-Parize-le-Châtel
- Installation de la fibre optique

MENACES

- Méconnaissance de la CCLA
- A cette échelle, peu de moyens pour accompagner le développement de l'économie
- Baisse du solde migratoire

ENJEUX CONCERNES

Enjeu n°2 : Maintenir une population active et favoriser l'arrivée de nouveaux individus

Enjeu n°5 : Accompagner les infrastructures en place pour développer l'économie

OBJECTIFS

Objectif n°3 : Favoriser la maîtrise et la connaissance du territoire

Objectif n°4 : Accompagner la création, l'installation et le développement de nouveaux porteurs de projets

Objectif n°5 : Soutenir et promouvoir l'activité agricole

DIAGNOSTIC

- ➔ La CCLA n'étant pas connue, cela implique qu'il en va de même pour l'aspect économique.
- ➔ Un territoire aux enjeux économiques forts : Zone Industrielle, Zone d'Activités, *Technopôle*, etc.
- ➔ Aucun support technique et chiffrée, pas de « portrait économique ».

ENJEUX

La CCLA est une collectivité aux enjeux économiques forts. Ceux-ci, bien que répartis de façon inégale sur le territoire, sont une véritable plus-value. Bien que connues de tous, ces spécificités ne font pour autant pas l'objet d'un suivi et d'une mise en avant adéquates. Par exemple, aucun document/outil ne vient mettre en avant les entreprises et acteurs économiques présents sur la CCLA.

L'enjeu pour la CCLA serait de mettre en place un « observatoire économique », dans l'optique de créer un portrait de territoire orienté sur ce volet-là. Ceci permettrait de faire prendre conscience du poids économique de l'intercommunalité, aussi bien à l'intérieur même de la structure qu'à l'extérieur.

ACTIONS ENVISAGEES

- ➔ Développer les partenariats avec les institutionnels et structures concernés.
- ➔ Renforcer le partenariat avec Nièvre Aménagement.
- ➔ Recensement des entreprises implantées sur le territoire.
- ➔ Réalisation d'un portrait de territoire « économie ».

DIAGNOSTIC

- ➔ La CCLA est actuellement inconnue des nouveaux arrivants.
- ➔ L'intercommunalité dispose de lots propices à l'installation de nouvelles entreprises/nouveaux porteurs de projets.
- ➔ Un territoire relativement accessible et bien desservi en termes d'infrastructures routières.
- ➔ Une compétence liée au développement économique peu exercée et aux contours de l'intérêt communautaire imprécis.
- ➔ Une Zone d'Activités intercommunale en quasi-totalité occupée.

ENJEUX

Le territoire de la CCLA est un territoire qui suscite l'intérêt, notamment pour l'installation d'entreprises. Les futurs entrepreneurs ne sachant pas que la CCLA existe ne viennent pas vers elle. L'idée serait ici de parvenir à accompagner chaque nouvel arrivant, de l'esquisse de son projet à sa concrétisation, de lui apporter un suivi régulier.

ACTIONS ENVISAGEES

- ➔ Recrutement d'un agent de développement avec entre autres pour missions :
 - **Véritable porte d'entrée pour créer du lien** entre la CCLA, Nièvre Aménagement, les chambres consulaires, les intervenants institutionnels et identifier les interlocuteurs privilégiés ;
 - **Accompagner les porteurs de projets ;**
 - **Animation économique du territoire** + veille économique.
- ➔ Développer les partenariats avec les institutionnels et structures concernés.
- ➔ Envisager un partenariat avec l'AADIE.

DIAGNOSTIC

- ➔ L'activité agricole est fortement prégnante sur le territoire de la CCLA.
- ➔ En plus d'être diversifiés, les produits agricoles transformés sont reconnus pour être de qualité.
- ➔ L'intercommunalité dispose d'un site référencé pour l'organisation de manifestations à dimension Européenne et Internationale ; *l'Agropôle du Marault*.
- ➔ Les offres de vente en circuits-courts/vente de proximité restent encore limitées.

ENJEUX

L'activité agricole est une véritable plus-value pour le territoire de la CCLA : elle intervient à la fois dans le domaine de l'aménagement en façonnant les paysages, mais aussi dans le domaine de l'économie de par son activité de production.

La Communauté de Communes Loire et Allier souhaite au travers de cet enjeu favoriser et soutenir les démarches de diversification de cette activité. Diversifier l'offre de productions locales permettrait à la collectivité et ses producteurs d'inscrire l'agriculture dans le développement d'une identité culturelle et de tourisme plus proche des caractéristiques locales. Les produits pourraient être perçus comme un véritable produit d'appel, de représentation du territoire et de valorisation de l'agriculture nivernaise.

ACTIONS ENVISAGEES

- ➔ Rencontrer, accompagner et travailler avec les agriculteurs dans l'optique de valoriser les productions locales en développant des circuits-courts.
- ➔ Création d'un véritable partenariat avec les agriculteurs, mais aussi l'ensemble des acteurs du secteur agricole.
- ➔ Travailler en lien avec l'Office de Tourisme de Saint-Pierre–Magny-Cours et les agriculteurs pour agrémenter et pérenniser l'offre de produits du terroir, mais aussi pour élargir le nombre de « visites chez l'exploitant ».

Valoriser un art de vivre et renforcer l'offre touristique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- De nombreuses associations- Large offre de loisirs (karting, Golf, ...)- Patrimoine de qualité- Labels (par ex. « <i>Itinéraires Culturels Européens</i> »)- Villages étapes du Chemin de Compostelle- Diversité Paysagère- Biodiversité préservée (sites naturels reconnus)	<ul style="list-style-type: none">- Faible installation d'omnipraticiens- Un Office de Tourisme décentralisé (Saint-Pierre-le-Moûtier)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Canal latéral à la Loire- Section du véloroute (Chevenon)- Regain d'intérêt de la part des populations pour le patrimoine- Arche de la biodiversité (Saint-Eloi)- <i>Zébulleparc</i>- Qualité du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none">- Baisse des subventions
ENJEUX CONCERNES	
<p>Enjeu n°3 : Préserver un cadre de vie de qualité</p> <p>Enjeu n°4 : Développer l'offre d'hébergement touristique</p>	
OBJECTIFS	
<p>Enjeu n°6 : consolider la présence des services de santé de proximité</p> <p>Enjeu n°7 : Développer l'attractivité touristique et promouvoir le territoire</p> <p>Enjeu n°8 : Conforter le rayonnement culturel, sportif et des loisirs</p>	

DIAGNOSTIC

- La CCLA, comme de nombreux territoires ruraux, est impactée par la faible densité d'omnipraticiens.
- Sur le territoire, pas de dispositifs mis en place pour attirer et fidéliser le secteur médical.

ENJEUX

L'enjeu premier de cet objectif consisterait à susciter l'intérêt d'omnipraticiens dans l'optique de les voir installés sur notre Communauté de Communes. La CCLA se doit, en ce sens, d'œuvrer pour mettre à disposition de ces personnes, des locaux (de qualité). Un second enjeu, complémentaire au premier cité, aurait pour intention de fidéliser ces professionnels, les faire s'installer pour une période indéterminée sur le périmètre intercommunal.

En parallèle la CCLA doit parvenir à se saisir des dispositifs mis en place par le Conseil départemental de la Nièvre pour inciter et faciliter l'installation de médecins.

ACTIONS ENVISAGEES

- Réhabilitation d'une bibliothèque municipale en différents modules pouvant accueillir plusieurs professionnels du secteur médical. L'installation d'un médecin est déjà prévue pour le mois de juin 2019. Des infirmières pourraient également venir s'installer.
- Réhabilitation de locaux en logements de type locatif pour permettre l'accueil d'étudiants en médecine et paramédical.
- Communiquer sur les installations relevant du secteur médical pour susciter l'intérêt de nouveaux professionnels (par exemple publication dans gazette communale).

DIAGNOSTIC

- ➔ La CCLA est un territoire qui dispose d'un potentiel touristique très intéressant, notamment via la présence de sites majeurs comme le *Circuit de Nevers-Magny-Cours*, *Zébulleparc* ou les *Z'accrochés*.
- ➔ Une destination potentiellement multi-facettes : tourisme automobile, tourisme nature, tourisme religieux, tourisme d'affaires, etc.
- ➔ Une disparité de l'offre d'hébergements touristiques.
- ➔ Aucune stratégie touristique arrêtée.
- ➔ Un office de tourisme « délocalisé ».

ENJEUX

Les enjeux de la CCLA sont multiples pour cet objectif qui revêt une caractéristique stratégique compte tenu de l'impact que peut avoir le tourisme sur le territoire.

Il s'agit là de définir et appuyer le positionnement et la structuration touristique de la Communauté de Communes. La mise en place d'une stratégie touristique cohérente doit être une priorité pour la CCLA, notamment pour renforcer la solidarité intercommunale et se doter de moyens suffisant pour la bonne promotion de notre territoire.

La CCLA doit être capable, via une amélioration de sa lisibilité, de se différencier des autres territoires nivernais et de se singulariser.

ACTIONS ENVISAGEES

- ➔ Envisager un partenariat avec l'Agence de Développement Touristique de la Nièvre, la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais et l'Office de Tourisme de Saint-Pierre-Magny-Cours en vue de l'élaboration d'un plan de croissance touristique.
- ➔ Se doter de l'opportunités « Loire Itinérances ».
- ➔ Poursuite du projet intercommunal du *Zébulleparc* : réalisation d'une passerelle piétonne sur la commune de Chevenon (sur une portion de l'Euro-Vélo6) et réflexion sur l'aménagement d'un hébergement touristique sur l'actuel camping municipal de la même commune.
- ➔ Valorisation du patrimoine local par la création de parcours patrimoniaux.
- ➔ Valorisation du patrimoine lié à la Grande Guerre par la création de parcours patrimoniaux.
- ➔ En lien avec la Région et l'ADT, œuvrer à la mise en place d'un règlement d'intervention en matière d'hébergement touristique ».

DIAGNOSTIC

- Plusieurs équipements culturels sur le territoire de la CCLA, comme les bibliothèques, mais peu de mise en réseau.
- Des équipements sportifs et de loisirs présents dans la majorité des communes de l'intercommunalité.
- Un tissu associatif dense et dynamique qui propose une offre variée et de qualité.

ENJEUX

Le territoire de la communauté de Communes Loire et Allier, territoire majoritairement rural, apparaît comme plutôt bien doté en équipements sportifs, de loisirs et culturels. Il convient de capitaliser sur ceux-ci dans le but de :

- **Développer une politique sportive et culturelle intercommunale** en vue d'assurer à la population un même niveau de services ;
- **Pérenniser et développer les équipements** pour la population locale et optimisation éventuelle pour la cible touristique par la consolidation du potentiel existant en équipements et offres de sport et loisirs ou de lecture publique.

ACTIONS ENVISAGEES

- Dans l'intention de rendre la culture accessible à tous et de répondre aux attentes de chacun, une médiathèque va être créée ; différents types de médias pourront être proposés aux populations de la Communauté de Communes Loire et Allier.
- Mise en réseau des bibliothèques : renforcement des échanges entre bibliothèques et points lecture, mutualisation des compétences, acquisitions et animations, etc.
- Démarchage des associations afin qu'elles puissent prendre connaissance de l'existence de la CCLA et envisager des partenariats.



LES PROJETS RETENUS

Par le biais d'un Règlement d'Intervention, le Département de la Nièvre fixe les conditions d'accompagnement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre. Ce document propose, entre autres, une offre d'appui spécifique aux collectivités, au travers d'un Contrat Cadre de Partenariat. Dans ce dernier sont répertoriées des opérations d'intervention, à considérer pour l'établissement d'un Projet de Territoire, listées selon leur degrés d'opérationnalité. Deux grandes catégories d'opérations sont distinguées :

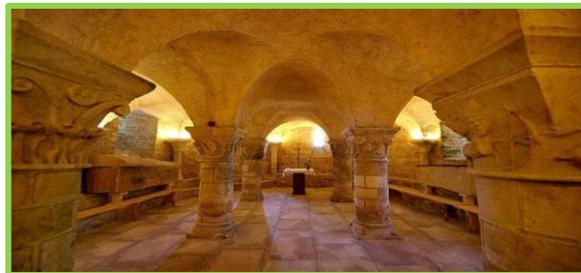
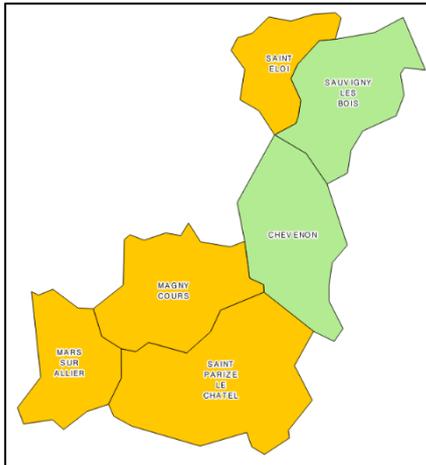
- **1^{er} niveau d'opérationnalité** : opérations précises, au nombre minimal de deux et sans limitation maximale, qui ont fait l'objet d'un dépôt de dossier complet ;
- **2^{ème} niveau d'opérationnalité** : opérations dont l'état d'avancement ne permet pas un dépôt de dossier complet. Tout comme pour les opérations de niveau 1, celles-ci ne sont pas en nombre limité et doivent tout de même faire l'objet d'une estimation financière.

PROJETS DE NIVEAU 1



AMENAGEMENT DE PARCOURS PATRIMONIAUX – PHASE 1

« SAINT-PARIZE EN 1900 » ET « MEMOIRE PRESENCE AMERICAINE »



Descriptif de l'opération

Le projet porté par la commune de Saint-Parize-le-Châtel consiste à valoriser son territoire et ses spécificités via la création de deux parcours patrimoniaux :

- **Parcours 1 – « Saint-Parize-le-Châtel en 1900 »** : Valorisation du patrimoine rural communal par la création d'un sentier de découverte. La commune témoigne d'un passé riche d'histoire à travers son patrimoine rural, religieux, culturel, etc. La restauration de ce patrimoine a commencé en 2015. La municipalité souhaite la poursuivre avec un programme de restauration sur 5 ans. Pour valoriser le patrimoine de sa commune, Saint-Parize-le-Châtel a fait le choix de créer un sentier passant par les points patrimoniaux phares de son territoire, comme par exemple le Mémorial de la Présence Américaine, l'église et sa crypte, la Grange Seguin, le pigeonnier, le carré militaire, etc.

Des pupitres avec des photos de cartes postales anciennes viendront agrémenter ce parcours : 15 panneaux descriptifs posés sur des pupitres le jalonneront ;

- **Parcours 2 – « Présence Américaine »** : Le Conseil départemental de la Nièvre et la commune de Saint-Parize-le-Châtel ont créé, en juin 2017, dans le cadre de la commémoration de la Grande Guerre, le Mémorial de la Présence Américaine dans la Nièvre. Un parcours provisoire de mémoire de cette présence a été réalisé en partenariat avec les communes de Magny-Cours, Mars-sur-Allier et Saint-Eloi.

Ce parcours, voisin du *Circuit de Nevers-Magny-Cours*, répondrait à une demande grandissante des visiteurs et utilisateurs des différentes pistes du Circuit ; une découverte de notre patrimoine.

Long de 12kms, il comprendrait 26 postes d'observation avec textes et photos d'archives qui nous replongent dans la Première Guerre Mondiale. Les promeneurs pourront entre autres découvrir le château d'eau, des camps de convalescence, une station de sédimentation, la gare de Mars-sur-Allier, etc.

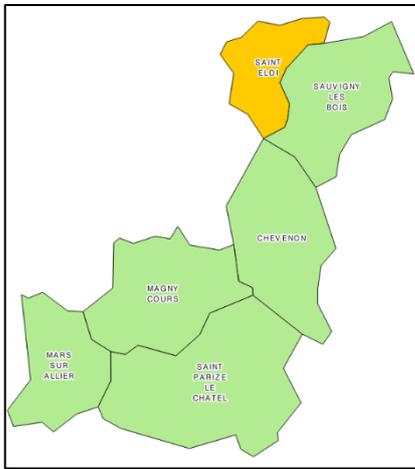
Au travers de ce projet, les communes concernées souhaiteraient pérenniser, et ainsi rendre durable, ce sentier en investissant dans des matériaux adéquats.

Dans le cadre de ce projet global, la commune souhaite flécher les fonds territoriaux sur deux opérations précises ; la réhabilitation de la Grange Seguin, ainsi que celle du pigeonnier (+ muret + sentier)

Localisation	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Parcours « Saint-Parize-le-Châtel en 1 900 »</i> : Saint-Parize-le-Châtel - <i>Parcours « Présence Américaine »</i> : Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Eloi, Saint-Parize-le-Châtel 				
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Parize-le-Châtel				
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Parcours 1 : La commune de Saint-Parize-le-Châtel témoigne d'un passé riche d'histoire à travers son patrimoine rural, religieux, culturel, etc. Sa restauration a commencé en 2015. La municipalité souhaite poursuivre avec un programme de restauration sur 5 ans. En créant cet aménagement, le conseil municipal entend préserver le patrimoine local en lui redonnant des utilités fonctionnelles. - Parcours 2 : Le Conseil départemental 58 et la commune de Saint-Parize-le-Châtel ont créé, dans le cadre de la commémoration de la grande guerre, le Mémorial de la Présence Américaine. Un parcours provisoire de mémoire de cette présence a été réalisé en partenariat avec les communes de Magny-Cours, Mars-sur-Allier et Saint-Eloi. Ce parcours, voisin du <i>Circuit de Nevers-Magny-Cours</i>, pourrait également offrir aux visiteurs et utilisateurs des différentes pistes du Circuit une découverte de notre territoire. 				
Calendrier prévisionnel	Commencement des travaux prévus pour l'été 2019				
Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	Grange Seguin	70 719,00	DETR	30	21 215,00
			Projet de Territoire	25	17 680,00
			1% paysage	25	17 680,00
	Muret, sentier, pigeonnier	27 125,00	DETR	17	4 650,00
			Projet de Territoire	25	6 781,25
			1% paysage	38	10 268,00
	Parcours « Centre-Bourg »	3 925,00	DETR	30	1 177,50
			1% paysage	25	981,25
	Parcours « Présence Américaine »	8 370,00	DETR	30	2 511,00
		CCLA	50	4 185,00	
		AUTOFINANCEMENT GLOBAL	21	23 010,00	
TOTAL	110 139,00	TOTAL	100	110 139,00	



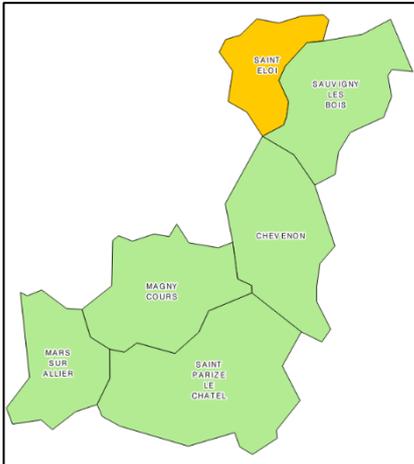
CREATION D'UN CABINET MEDICAL



<p>Descriptif de l'opération</p>	<p>La commune de Saint-Eloi dispose actuellement d'une bibliothèque municipale. Celle-ci va être transférée dans les locaux de la médiathèque (projet parallèle). Les locaux de la bibliothèque vont donc être réaménagés de façon à mettre en place deux cabinets médicaux, ainsi qu'une salle d'attente.</p> <p>La première phase de ce projet a été soumise au Conseil Municipal, le 7 novembre 2018. Un protocole d'accord d'engagement professionnel vient d'être signé par le médecin, assurant son installation sur le territoire pour une durée minimale de 9 ans.</p> <p>La seconde phase de ce projet consiste à créer un deuxième local médical. Le projet global s'inscrit dans une dynamique médicale puisqu'il pourrait rassembler un médecin, un kinésithérapeute et/ou des infirmières.</p>																																			
<p>Localisation</p>	<p>Saint-Eloi</p>																																			
<p>Maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Commune de Saint-Eloi</p>																																			
<p>Objectif(s)</p>	<p>Le territoire de la CCLA, dont fait partie la commune de Saint-Eloi, souffre comme beaucoup d'autres territoires d'un déficit d'omnipraticiens. Installer un médecin généraliste sur ce territoire permettrait de répondre à ce besoin et participerait pleinement à l'attractivité territoriale.</p>																																			
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>La bibliothèque actuelle sera déménagée au 11 février 2019. Les travaux commenceront un mois après, pour être terminés en avril. Le médecin s'installera dans ces locaux début mai.</p>																																			
<p>Plan de financement prévisionnel (HT)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nature des dépenses</th> <th>Montant (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Menuiserie, PVC</td> <td>27 948,14</td> </tr> <tr> <td>Création places parking + PMR</td> <td>12 370,90</td> </tr> <tr> <td>Réfection bibliothèque</td> <td>16 318,86</td> </tr> <tr> <td>Réfection salle réunion</td> <td>8 279,26</td> </tr> <tr> <td>Plomberie</td> <td>14 320,77</td> </tr> <tr> <td>Electricité</td> <td>8 376,00</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>87 913,93</td> </tr> </tbody> </table>	Nature des dépenses	Montant (en €)	Menuiserie, PVC	27 948,14	Création places parking + PMR	12 370,90	Réfection bibliothèque	16 318,86	Réfection salle réunion	8 279,26	Plomberie	14 320,77	Electricité	8 376,00	TOTAL	87 913,93	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Recettes</th> <th>%</th> <th>Montant (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrat de ruralité</td> <td>25</td> <td>21 903,48</td> </tr> <tr> <td>Projet de Territoire</td> <td>25</td> <td>21 903,48</td> </tr> <tr> <td>DETR</td> <td>30</td> <td>26 284,18</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>20</td> <td>17 522,79</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>100</td> <td>87 913,93</td> </tr> </tbody> </table>	Recettes	%	Montant (en €)	Contrat de ruralité	25	21 903,48	Projet de Territoire	25	21 903,48	DETR	30	26 284,18	Autofinancement	20	17 522,79	TOTAL	100	87 913,93
Nature des dépenses	Montant (en €)																																			
Menuiserie, PVC	27 948,14																																			
Création places parking + PMR	12 370,90																																			
Réfection bibliothèque	16 318,86																																			
Réfection salle réunion	8 279,26																																			
Plomberie	14 320,77																																			
Electricité	8 376,00																																			
TOTAL	87 913,93																																			
Recettes	%	Montant (en €)																																		
Contrat de ruralité	25	21 903,48																																		
Projet de Territoire	25	21 903,48																																		
DETR	30	26 284,18																																		
Autofinancement	20	17 522,79																																		
TOTAL	100	87 913,93																																		



RELAMPING LED DES COURTS DU COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE LA NIEVRE



Descriptif de l'opération	Relamping LED des 4 courts couverts du Centre Départemental de Tennis de la Nièvre comprenant la dépose de 164 luminaires (3x80W) et la pose de 40 luminaires LED.				
Localisation	Saint-Eloi				
Maîtrise d'ouvrage	Comité Départemental de Tennis de la Nièvre				
Objectif(s)	Dans un souci de bonne gestion financière, le passage à un éclairage LED permettra une économie substantielle estimée à 50% de la consommation actuelle. Ce relamping permettra par ailleurs d'améliorer la qualité d'éclairage des courts tout en fidélisant les 9 clubs utilisateurs du Centre Départemental, mais aussi de pérenniser les actions internationales, nationales, régionales et départementales.				
Calendrier prévisionnel	Les travaux, d'une durée de deux semaines, débuterons au 15 juillet 2019.				
Plan de financement prévisionnel (TTC)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	Travaux électriques	11 184,00	Fédé. Tennis	19,94	7 400,00
	Fourniture matériel	25 920,00	Projet de Territoire	25,00	9 276,00
	TOTAL	37 104,00	Autofinancement	55,06	20 428,00
	TOTAL	37 104,00	TOTAL	100	37 104,00

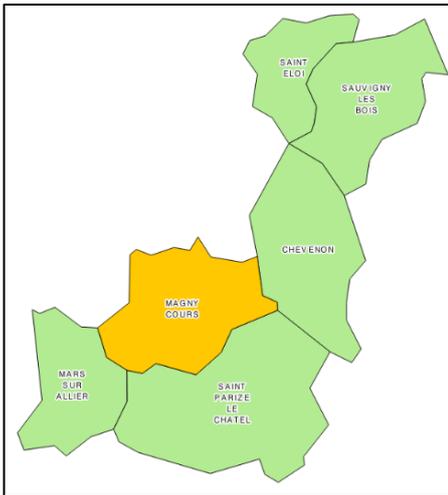


RENFORCEMENT DE L'INGENIERIE PAR LA CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2019

Descriptif de l'opération	Création d'un poste d'agent de développement territorial				
Localisation	Saint-Parize-le-Châtel – Siège de la CCLA				
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes Loire et Allier				
Objectif(s)	Dans le contrat cadre de partenariat du Département, il est précisé que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale peuvent dédier 10% de l'enveloppe totale du contrat à des dépenses d'ingénierie spécifiques, liées à la mise en œuvre du Projet de Territoire.				
Calendrier prévisionnel	2019		2020		
	13 750,00€		16 250,00€		
Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	Salaire 2019 (x11)	28 500,00	Projet de Territoire	48,25	13 750,00
			Autofinancement	51,75	14 750,00
	TOTAL	28 500,00	TOTAL	100	28 500,00



REHABILITATION D'UNE ECOLE EN UNE MAISON DES ASSOCIATIONS



Descriptif de l'opération

La commune s'est portée acquéreur d'une ancienne école privée (140 m²), située dans le bourg. L'achat et la rénovation de ce patrimoine bâti auraient deux vocations :

- Permettre aux associations de la commune et de l'intercommunalité de disposer d'un lieu pour se réunir, où elles pourraient entreposer leur matériel (aujourd'hui la mairie met à leur disposition deux salles selon les disponibilités et le club du 3ème âge se réunit dans la cantine scolaire, ce qui pose des problèmes d'hygiène) ;
- Répondre à la demande de particuliers de disposer d'une salle permettant d'accueillir au maximum 50 personnes pour y organiser des réunions type familiales. Aujourd'hui la commune ne dispose que d'une salle culturelle d'une capacité de 200 personnes, qui est beaucoup trop grande pour des réunions en petit comité.

L'extérieur du bâtiment restera en l'état afin de conserver son caractère. Pour des raisons de sécurité, des volets seront posés. A l'intérieur, une cloison sera abattue afin de créer une pièce de 70m². Une cuisine équipée de 10m² sera aménagée. Une salle de 18m² sera attenante. En haut, deux salles seront distinctes ; une de 9m² et une de 18m². Les menuiseries extérieures et intérieures seront changées, les murs seront repeints. Une chaudière au gaz est prévue. Le bâtiment sera mis aux normes PMR. A l'extérieur un parking sera créé et la cour sera mise en enrobé.

Localisation

Magny-Cours

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Magny-Cours

Objectif(s)

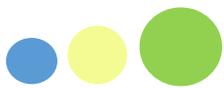
L'objectif principal de ce projet est de créer du lien social, de faire de cette structure un véritable lieu de vie. Ceci devrait permettre aux associations de se réunir dans de bonnes conditions et participerait pleinement à l'animation de la commune. Un planning de rotation de la salle sera instauré en partenariat avec les différentes associations. La commune les incitera à travailler ensemble et à créer du lien intergénérationnel. Précisons par ailleurs que certaines associations communales, comme *Magny-Bouge* ou *Génération Mouvement des Anciens* de Magny-Cours, ou encore le Centre Social, avaient déjà formulé, à destination de la municipalité, une demande de mise à disposition d'une salle adaptée.

Calendrier prévisionnel

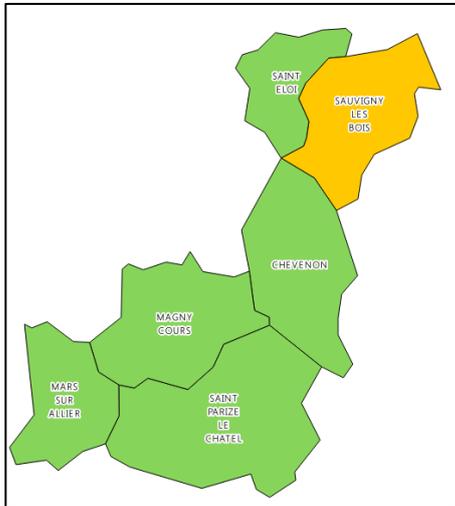
Ce projet est prévu pour le second semestre 2019

Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	Travaux	243 790,00	Contrat de Ruralité	31,65	86 580,00
	Maîtrise d'œuvre	20 800,00	DETR	31,65	86 580,00
	S.P.S	4 000,00	Projet de Territoire	10,97	30 000,00
	Contrôle technique	5 000,00	Autofinancement	25,73	70 430,00
TOTAL	273 590,00	TOTAL	100	273 590,00	

PROJETS DE NIVEAU 2



RENOVATION DE L'ÉGLISE SAINT-ETIENNE

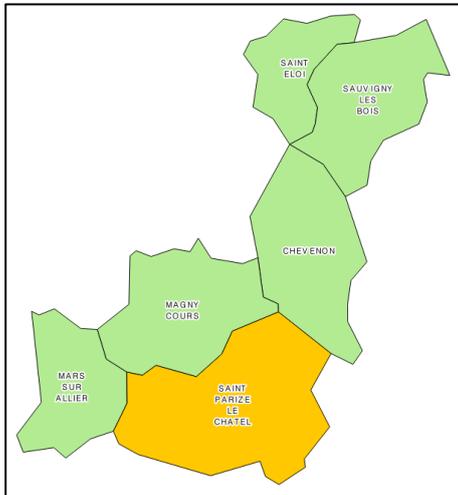


Descriptif de l'opération	L'église Saint-Etienne, considérée comme étant le plus beau fleuron de la commune, est en partie classée depuis le 2 novembre 1926 ; le chœur et le clocher ont été protégés au titre des monuments historiques. L'état de cette église s'est dégradé au fil des années et, malgré une restauration au 19ème siècle puis en 1977, des travaux sont à prévoir. Une visite de l'Architecte des Bâtiments de France, Philippe LAMOURERE, vient appuyer ceci (rapport de visite dressé le 20 mars 2018). Pour répondre à ces besoins, la commune de Sauvigny-les-Bois prévoit de faire intervenir des spécialistes afin de réaliser des travaux de restauration ciblés.				
Localisation	Sauvigny-les-Bois				
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Sauvigny-les-Bois				
Objectif(s)	L'état de cette église s'est dégradé au fil des années et de nouveaux travaux sont à prévoir. Lieu identitaire pour les sauvignois et lieu incontournable pour les personnes de passage sur la commune, ce patrimoine participe pleinement à l'attractivité du territoire.				
Calendrier prévisionnel	A définir				
Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	Façade nord de la nef	21 287,58	DRAC	35	54 000,00
	Clocher (ext.)	30 349,32	Camosine	25	38 500,00
	Chœur (ext.)	20 027,21	Conseil Régional	20	31 000,00
	Façade sud de la nef	39 367,38	Contrat de ruralité	3	5 000,00
	Soubassement nef	7 134,58	Projet de Territoire	19	30 000,00
	Chœur (int.)	28 249,96	Autofinancement	20	31 000,00
	Sacristie (int.)	8 867,52			
TOTAL	155 823,55	TOTAL	100	156 000,00	



AMENAGEMENT DE PARCOURS PATRIMONIAUX – PHASE 2

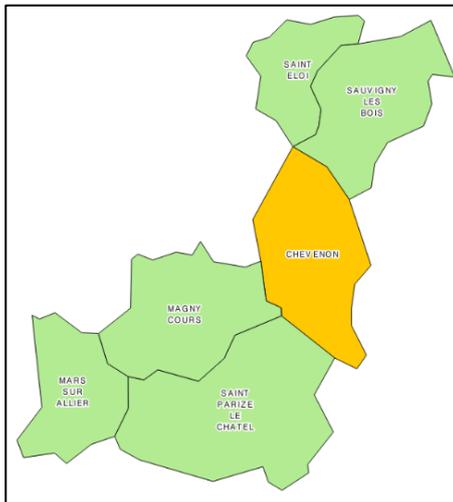
« SAINT-PARIZE EN 1900 » ET « MEMOIRE PRESENCE AMERICAINE »



Descriptif de l'opération	<p>Comme vu précédemment, le projet porté par la commune de Saint-Parize-le-Châtel consiste à valoriser son territoire et ses spécificités via la création de deux parcours patrimoniaux. Cette deuxième phase est orientée sur le parcours « <i>Saint-Parize-le-Châtel en 1900</i> ». Pour rappel ce parcours a pour ambition la valorisation du patrimoine rural de la commune par la création d'un sentier de découverte. Pour valoriser le patrimoine de sa commune, Saint-Parize-le-Châtel a fait le choix de créer un sentier passant par les points patrimoniaux phares de son territoire, comme par exemple le Mémorial de la Présence Américaine, l'église et sa crypte, la Grange Seguin, le pigeonnier, le carré militaire, etc.</p> <p>Ce parcours aurait pour point de départ le Mémorial de la Présence Américaine et comme point d'orgue la visite de la crypte, monument à la réputation mondiale (Japon, Russie...). Des pupitres avec des photos de cartes postales anciennes viendront agrémenter ce parcours : 15 panneaux descriptifs posés sur des pupitres le jalonnent.</p>				
Localisation	Saint-Parize-le-Châtel				
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Parize-le-Châtel				
Objectif(s)	Au travers de la première phase de ce projet, la commune souhaitait mettre hors d'eau le patrimoine qu'elle a pour intention d'aménager et/ou réhabiliter au sein de cette deuxième phase.				
Calendrier prévisionnel	Ce projet est prévu pour 2020				
Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	A définir		Projet de Territoire		30 000,00
	TOTAL	A définir	TOTAL		A définir



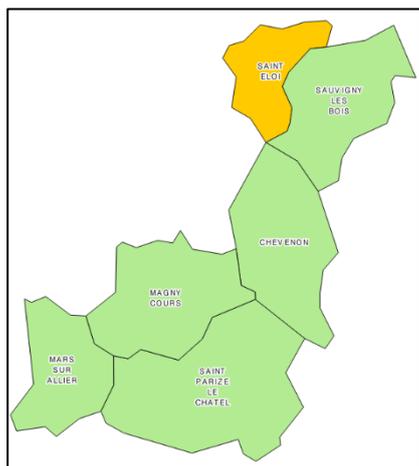
ZEBULLEPARC PHASE 3 – REHABILITATION D’UN HEBERGEMENT TOURISTIQUE



Descriptif de l'opération	Ce projet s'inscrit dans le projet intercommunal du <i>Zébulleparc</i> et constitue la dernière phase de celui-ci. La CCLA entend racheter l'actuel camping municipal de Chevenon afin de mettre en place un hébergement touristique insolite s'inscrivant dans l'esprit du site.				
Localisation	Chevenon				
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes Loire et Allier				
Objectif(s)	Via cette opération la CCLA souhaite proposer un hébergement touristique aux visiteurs du site du <i>Zébulleparc</i> et plus largement aux visiteurs de la Nièvre. Ceci viendrait pleinement renforcer l'attractivité de la collectivité.				
Calendrier prévisionnel	Une étude d'aménagement est prévue pour le second semestre 2019. La concrétisation du projet est prévue pour 2020.				
Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	Achat camping	100 000,00	Projet de Territoire	32	37 326,77
	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	16 000,00	Autofinancement	20	23 200,00
	A définir		A définir		
	TOTAL	116 000,00	TOTAL	52	60 526,77



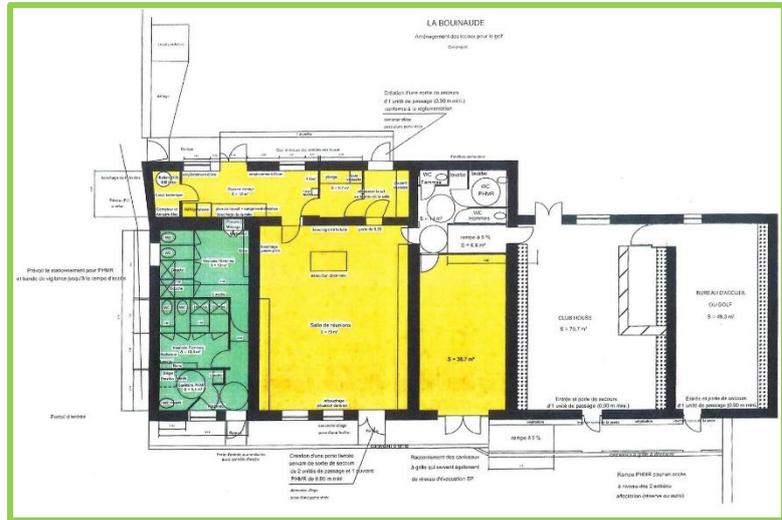
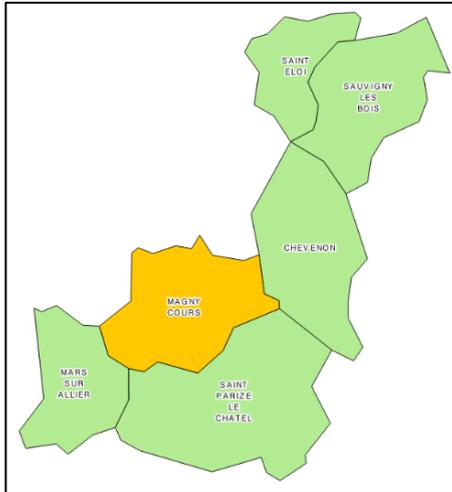
AMENAGEMENTS PAYSAGERS DES EXTERIEURS D'UNE MEDIATHEQUE



Descriptif de l'opération	Pour l'année 2019, la commune de Saint-Eloi porte un projet de création d'une médiathèque. L'idée ici serait de réaliser les aménagements extérieurs de cette structure. Pour répondre à cela, la commune, sous les conseils d'un architecte-paysagiste, va faire réaliser ces aménagements paysagers extérieurs.				
Localisation	Saint-Eloi				
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Eloi				
Objectif(s)	La réalisation des aménagements extérieurs de la médiathèque de Saint-Eloi a pour intention de rendre attractive/chaleureuse cette structure pour donner davantage envie à la population de s'y rendre.				
Calendrier prévisionnel	Cette opération devrait commencer une fois la médiathèque terminée, autrement dit pour le second semestre 2019.				
Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	Fourniture et pose de bordures	1 155,00	Projet de Territoire	25	6 320,50
	Fourniture et pose de dalles alvéol.	2 475,00	Autofinancement	20	5 056,40
	Fourniture et plantation de végét.	7 402,00	A définir		
	Engazonnement	1 700,00			
	Fourniture et mise en place de pots	1 200,00			
	Fourniture et mise en place de mob.	11 350,00			
TOTAL	25 282,00	TOTAL	45	11 376,90	



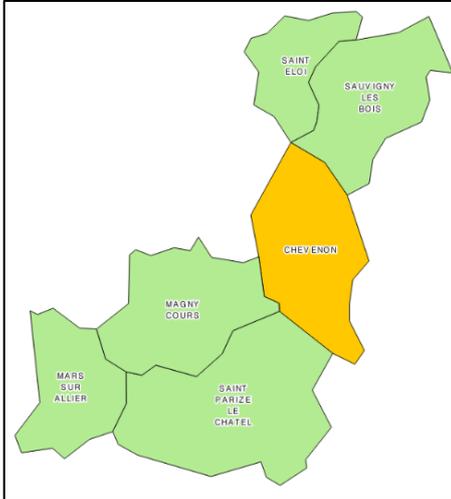
AMENAGEMENT D'UN ESPACE RECEPTIF



Descriptif de l'opération	Dernièrement, le Golf Public du Nivernais a fait aménager un club house, dans l'intention d'attirer de nouveaux joueurs et sponsors. Il travaille désormais sur un projet de réhabilitation de vestiaires aux normes PMR et sur un projet d'aménagement d'un espace réceptif. C'est ce dernier projet qui sera présenté au titre du Projet de Territoire. L'idée serait de faire de l'ancienne salle de restauration une salle d'accueil avec un espace pour accueillir un traiteur, en vue d'organiser des évènements type « séminaires ».				
Localisation	Magny-Cours				
Maîtrise d'ouvrage	Golf Public du Nivernais				
Objectif(s)	Avec cet aménagement le Golf Public du Nivernais souhaite renforcer son attractivité et fidéliser de nouveaux membres.				
Calendrier prévisionnel	A définir				
Plan de financement prévisionnel (TTC)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	Gros œuvre	18 000,00	Projet de Territoire	30	30 000,00
	Menuiseries extérieures	24 000,00	Autofinancement	20	20 000,00
	Menuiseries intérieures	5 000,00	A définir		
	Plâtrerie/peinture	12 500,00			
	Revêtements sols	10 000,00			
	Plomberie	18 500,00			
	Electricité	10 000,00			
	Ventilation	2 000,00			
TOTAL	100 000,00	TOTAL	50	55 000,00	



ZEBULLEPARC PHASE 2 – CREATION D’UNE LIAISON DOUCE



<p>Descriptif de l'opération</p>	<p>Ce projet correspond à la phase 2 du projet <i>Zébulleparc</i>. La CCLA souhaite assurer un cheminement sécurisé pour les marcheurs et les cyclistes et les usagers du canal qui empruntent actuellement le pont routier de la RD200.</p> <p>La traversée de cette route et la circulation des modes de transport doux sur le pont routier du canal sont particulièrement dangereuses : les trottoirs sont étroits, l'usager peut se trouver à proximité physique des véhicules motorisés, notamment des camions. De plus le pont actuel crée une rupture de l'itinérance pour aller en direction du village ; l'usager est alors obligé d'emprunter le pont pour rejoindre l'autre rive.</p> <p>Pour pallier à ces difficultés, le projet consiste donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> → installer une passerelle piétonne qui permettra d'assurer la continuité de l'Euro-Vélo6 pour les usagers qui souhaitent se rendre au village ou au <i>Zébulleparc</i> ; → conforter et signaler les cheminements. 				
<p>Localisation</p>	<p>Chevenon</p>				
<p>Maîtrise d'ouvrage</p>	<p>Communauté de Communes Loire et Allier</p>				
<p>Objectif(s)</p>	<p>L'objectif est de relier le site des étangs de Chevenon à l'itinéraire de l'Euro-Vélo6 pour la saison touristique 2020 afin de capter ce flux de visiteur et les amener à découvrir le site naturel avec un ensemble de services et loisirs qui ponctuerait la promenade ou l'itinérance au long cours. Ceci permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> → d'assurer un cheminement sécurisé ; → de favoriser la proposition d'une boucle d'itinérance ; → de desservir le <i>Zébulleparc</i> ; → de créer une porte identitaire du <i>Zébulleparc</i>. 				
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Etude de sol prévue pour la fin du premier semestre 2019. Lancement du marché au début du second semestre 2019.</p>				
<p>Plan de financement prévisionnel (HT)</p>	<p>Nature des dépenses</p>	<p>Montant (en €)</p>	<p>Recettes</p>	<p>%</p>	<p>Montant (en €)</p>
	<p>Confortement chemin contre-hal.</p>	<p>15 000,00</p>	<p>DETR</p>	<p>30</p>	<p>54 000,00</p>
	<p>Conception architecturale + fabrication + pose + travaux accessibilité</p>	<p>143 800,00</p>	<p>Région</p>	<p>21</p>	<p>37 800,00</p>
	<p>Signalétique</p>	<p>10 000,00</p>	<p>Projet de Territoire</p>	<p>29</p>	<p>52 200,00</p>
	<p>Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</p>	<p>11 200,00</p>	<p>Autofinancement</p>	<p>20</p>	<p>36 000,00</p>
	<p>TOTAL</p>	<p>180 000,00</p>	<p>TOTAL</p>	<p>100</p>	<p>180 000,00</p>



RENFORCEMENT DE L'INGENIERIE PAR LA CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2020

Descriptif de l'opération	Création d'un poste d'agent de développement territorial				
Localisation	Saint-Parize-le-Châtel – Siège de la CCLA				
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes Loire et Allier				
Objectif(s)	Dans le contrat cadre de partenariat du Département, il est précisé que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale peuvent dédier 10% de l'enveloppe totale du contrat à des dépenses d'ingénierie spécifiques, liées à la mise en œuvre du Projet de Territoire.				
Calendrier prévisionnel	2019		2020		
	13 750,00€		16 250,00€		
Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	Salaire 2020 (x12)	30 500,00	Projet de Territoire	53,3	16 250,00
			Autofinancement	46,7	14 250,00
	TOTAL	30 500,00	TOTAL	100	30 500,00

PROJETS INTERCOMMUNAUX

ANNEXES

**(NE SOLLICITANT PAS DE FONDS TERRITORIAUX AU
TITRE DU CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT)**



VERS UN TRAVAIL EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA CCLA



Descriptif de l'opération	<p>La CCLA possède deux bibliothèques (Saint-Parize-le-Châtel et Saint-Eloi), un point lecture (Magny-Cours) et une antenne (Sauvigny-les-Bois). Le tout est géré par deux salariées et 31 bénévoles. A ce jour aucun travail commun, ni échange, n'est mené, mis à part les rencontres à la bibliothèque de la Nièvre.</p> <p>Concrètement, nous retrouverions sur la CCLA deux bibliothèques têtes de réseau, Saint-Eloi et Saint-Parize-le-Châtel, et deux bibliothèques associées. Cela susciterait la création d'un poste de coordinateur à mi-temps, en catégorie B, qui aurait pour missions d'organiser les réunions d'équipe, de rechercher et mettre en place des partenariats, de mettre en place des projets et des animations... Des réunions d'équipe seront programmées dans l'optique de renforcer les échanges entre bibliothécaires et bénévoles, pour échanger sur le travail accompli, faire circuler les idées, mutualiser les compétences, etc.</p>				
Localisation	Communauté de Communes Loire et Allier				
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes Loire et Allier				
Objectif(s)	L'idée serait de faire travailler les bibliothèques présentes et l'ensemble des communes concernées en réseau. Ceci aurait de nombreux avantages : possibilité pour le public d'emprunter et de se rendre dans n'importe quelle bibliothèque du réseau via une carte unique gratuite pour tous, mise à disposition d'une offre documentaire plus abondante et diversifiée par des achats communs, mutualisation des compétences du personnel, davantage d'équité sur le territoire...				
Calendrier prévisionnel	A définir				
Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	A définir		A définir		
	TOTAL	A définir	TOTAL		A définir



CREATION D'UN SITE INTERNET



Descriptif de l'opération	La CCLA est actuellement peu connue de ses habitants, entreprises et porteurs de projets. A travers la création d'un site internet elle souhaite affirmer son identité.				
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes Loire et Allier				
Objectif(s)	Cet outil aurait deux grands objectifs : communiquer de façon interactive avec les habitants et entreprises et favoriser l'attractivité de son territoire/la venue de nouveaux porteurs de projets.				
Calendrier prévisionnel	Elaboration d'un cahier des charges courant du premier semestre 2019. Réalisation du site internet au second semestre 2019, voire au premier semestre 2020.				
Plan de financement prévisionnel (HT)	Nature des dépenses	Montant (en €)	Recettes	%	Montant (en €)
	A définir		A définir		
	TOTAL	A définir	TOTAL		A définir



SYNTHESE PROJETS

	Projet	Localisation	Maîtrise d'ouvrage	Montant du projet	Fonds territoriaux
Niveau 1	Aménagement de parcours patrimoniaux - Phase 1	Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Eloi, Saint-Parize-le-Châtel	Saint-Parize-le-Châtel	110 139,00€ HT	24 461,25€
	Création d'un cabinet médical	Saint-Eloi	Saint-Eloi	87 913,93€ HT	21 903,48€
	Réhabilitation d'une école en une maison des associations	Magny-Cours	Magny-Cours	273 590,00€ HT	30 000,00€
	Renforcement de l'ingénierie par la création d'un poste d'agent de développement territorial	Siège de la CCLA, Saint-Parize-le-Châtel	Communauté de Communes Loire et Allier	28 500,00€ HT	13 750,00€
	Relamping LED des courts du Comité Départemental de Tennis de la Nièvre	Saint-Eloi	Comité Départemental de Tennis de la Nièvre	37 104,00€ TTC	9 276,00€
Total demande projets de Niveau 1					99 390,73€

	Projet	Localisation	Maîtrise d'ouvrage	Montant	Contrat dep.
Niveau 2	Réhabilitation d'un hébergement touristique	Chevenon	Communauté de Communes Loire et Allier	116 000,00€ HT	37 326,77€
	Aménagements paysagers extérieurs d'une médiathèque	Saint-Eloi	Saint-Eloi	25 282,00€ HT	6 320,50€
	Création d'une liaison douce	Chevenon	Communauté de Communes Loire et Allier	180 000,00€ HT	52 200,00€
	Rénovation de l'église Saint-Etienne	Sauvigny-les-Bois	Sauvigny-les-Bois	156 000,00€ HT	30 000,00€

	Aménagement de parcours patrimoniaux - Phase 2	Saint-Parize-le-Châtel	Saint-Parize-le-Châtel	A définir	30 000,00€
	Aménagement d'un espace réceptif	Magny-Cours	Golf Public du Nivernais	100 000,00€ TTC	30 000,00€
	Renforcement de l'ingénierie par la création d'un poste d'agent de développement territorial	Siège de la CCLA, Saint-Parize-le-Châtel	Communauté de Communes Loire et Allier	30 500,00€ HT	16 250,00€
Total demande projets de Niveau 2					202 097,27€

	Projet	Localisation	Maîtrise d'ouvrage	Montant	Contrat dep.
Projets annexes	Création d'un site internet	CCLA	Communauté de Communes Loire et Allier	A définir	00,00€
	Vers un travail en réseau des bibliothèques de la CCLA	CCLA	Communauté de Communes Loire et Allier	A définir	00,00€
Total demande projets annexes					00,00€